cérémé

L'ÉNERGIE DE LA RAISON

22 février 2023

Débat public *Nouveaux réacteurs nucléaires / projet Penly* - Contribution du Cérémé

Pour ce débat public sur le programme de nouveaux réacteurs nucléaires et le projet Penly, quel est votre diagnostic sur les difficultés rencontrées quant à la participation du public ?

Tout d'abord, on peut saluer la participation du public qui a été d'un bon niveau tant d'un point de vue qualitatif que quantitatif : à date on compte 46 cahiers d'acteur, 1 323 avis de 845 participants, et 400 questions. Ce n'est toutefois pas un niveau de participation du même ordre que celui du débat de 2018 sur la PPE, ni de celui de 2021 sur l'éolien flottant en Méditerranée.

Concernant les difficultés rencontrées, la première était l'ambiguïté du débat dès lors qu'au lieu de traiter de la construction de deux nouveaux réacteurs, le sujet était élargi à la politique énergétique dans son ensemble. La consultation de citoyens et d'associations a pour but de faire remonter des avis. Mais elle ne peut avoir la légitimité des scrutins politiques qui seuls décident du choix des gouvernants sur la base d'un programme affiché avant les élections. De ce point de vue le discours de Belfort avait fixé la direction si le candidat était élu. Il l'a été. Donc il était logique que le gouvernement avance dans cette voie qui impliquait une relance du nucléaire civil, sans attendre un débat public.

Par ailleurs, avec la dégradation du respect des disciplines démocratiques, il est hélas très regrettable, mais pas surprenant, que des extrémistes aient voulu empêcher tout débat de fond.

Une autre difficulté est le caractère technique de tout ce qui concerne la production et la livraison de gaz ou d'électricité. Beaucoup d'avis qui sont émis dans le cadre des discussions ne reposent pas sur une connaissance technique suffisante pour proposer des alternatives viables et réalisables.

De manière générale, quel est votre diagnostic sur la participation du public dans l'élaboration des décisions sur les projets nucléaires ?

La première question que se pose le Cérémé est de savoir pourquoi avoir fait un cas particulier de la participation du public dans l'élaboration des projets nucléaires, alors qu'il n'en est rien pour les projets éoliens par exemple?

Ceci alors que 3/4 des Français sont favorables au nucléaire (sondage IFOP sept 2022). Et alors qu'à l'inverse, 60% des Français sont opposés à l'éolien (sondage OpinionWay avril 2022) qui cristallise un grand nombre de tensions dans le monde rural.

On peut donc s'étonner de l'exclusivité du débat public sur les projets d'installations nucléaires, et de la lecture littérale faite des articles L121-1 et R121-2 du code de l'environnement, alors que l'accélération du développement des énergies renouvelables intermittentes a des conséquences sur les paysages français et la biodiversité qui justifieraient tout autant un débat public.

Par ailleurs, dès lors que la Commission traite au travers d'un équipement local particulier des grands choix énergétiques, elle court le risque de déborder sur les processus démocratiques et d'aboutir à la situation à laquelle elle est confrontée depuis quelques semaines. En effet, les militants qui s'opposent aux grands choix énergétiques des instances démocratiques utilisent alors la Commission comme une instance d'appel des choix du gouvernement.

Qu'est-ce qui permettrait, selon vous, une participation du public plus utile, plus efficace, et plus équitable dans l'une ou l'autre des phases suivantes ?

- la préparation des décisions rendant possible, ou pas, le lancement de projets nucléaires (loi, PPE, décision du maître d'ouvrage) ?
- la mise en œuvre de projets nucléaires (organisation des acteurs impliqués, instruction des dossiers d'autorisation de création, suivi des évolutions ou modifications éventuelles, le cas échéant réorientations) ?
- le contrôle et l'expertise pendant la mise en œuvre des projets nucléaires (accès à l'information, modalités d'alerte ou d'intervention …) ?

Préparation des décisions :

Avant de lancer deux projets de loi d'accélération au nom d'une urgence qui n'était pas avérée, il eut été logique de consolider la programmation stratégique énergie-climat, en organisant un débat placé sous la protection renforcée de quelques principes parmi lesquels : indépendance envers les décisions autoritaires de l'UE (l'énergie est une compétence partagée), neutralité technologique, sincérité et vérité.

A ce titre, il faudra faire reposer la programmation 2050 sur un examen complet de l'ensemble des scénarios accessibles – intégrant un scénario proposant une relance plus ambitieuse de nucléaire sans limite a priori - et organiser la mise à disposition de ceux-ci auprès de la représentation nationale.

Cette étape préparatoire est donc prioritaire, étant entendu que cette consultation, si elle était organisée, devrait être préalable aux décisions des instances politiques compétentes à qui doit revenir le dernier mot.

Mise en œuvre de projets nucléaires :

A cette étape il n'y a pas d'utilité majeure de faire participer le public dès lors qu'il s'agit d'un projet standard ayant fait l'objet d'un premier débat : les conclusions et recommandations de ce dernier pouvant alors s'imposer pour les déploiements ultérieurs. Tel devra logiquement être le cas pour l'ensemble du programme des EPR2.

Contrôle et expertise pendant la mise en œuvre :

La participation du public en cette phase est utile, car contextualisée et proche des citoyens, concrétisant le principe de précaution et donnant l'opportunité d'améliorer des dispositifs existants tels que les CLI.